



Document d'information

Document d'information sur le masquage des données inutiles sur les justificatifs

Dans le cadre du principe de minimisation des données, nous vous signalons que vous pouvez noircir sur les justificatifs les informations dont nous n'avons pas besoin pour le traitement d'un dossier. Des exemples présentés dans ce document d'information illustrent les documents concernés et les informations que vous pouvez noircir.

Copie d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité)

Il n'est pas autorisé de noircir de grandes surfaces afin de conserver la structure et l'aspect du document. Il est autorisé de noircir le contenu des champs, mais pas leurs intitulés. Vous devrez réaliser une copie recto verso de la pièce d'identité si des données nécessaires sont présentes des deux côtés.

Les données suivantes doivent être identifiables et lisibles. Toutes les autres données peuvent être noircies :

- Type de document dont il s'agit (ici : carte d'identité)
- Pays qui a délivré le document
- Nom, prénom et date de naissance du porteur
- Adresse du porteur
- Date de fin de validité du document



Source : République Fédérale d'Allemagne, Ministre de l'intérieur - directive sur les pièces d'identité et les preuves d'identité électroniques (directive sur les pièces d'identité - PAuswV) du 1er novembre 2010, BGBl. I N° 54, Annexe 1, phrase 1469.

Les illustrations présentées sont des versions modifiées. L'indication de la source renvoie au document d'origine non noirci.



Copie d'un permis de conduire

Il n'est pas autorisé de noircir de grandes surfaces afin de conserver la structure et l'aspect du document. Il est autorisé de noircir le contenu des champs, mais pas leurs intitulés.

Les données suivantes doivent être identifiables et lisibles. Toutes les autres données peuvent être noircies :

- Type de document dont il s'agit (ici : permis de conduire)
- Pays qui a délivré le document
- Nom, prénom et date de naissance du porteur
- Date de fin de validité du document



Source : République Fédérale d'Allemagne, Ministre de l'intérieur - Bundesdruckerei GmbH

Les illustrations présentées sont des versions modifiées. L'indication de la source renvoie au document d'origine non noirci.

Copie d'un certificat d'immatriculation partie 1 (anciennement certificat d'immatriculation)

Il n'est pas autorisé de noircir de grandes surfaces afin de conserver la structure et l'aspect du document. Il est autorisé de noircir le contenu des champs, mais pas leurs intitulés.

Les données suivantes doivent être identifiables et lisibles. Toutes les autres données peuvent être noircies :

- Type de document dont il s'agit (ici : certificat d'immatriculation partie 1)
- Pays qui a délivré le document
- Nom, prénom ou nom de l'entreprise du détenteur du véhicule
- Date de cette immatriculation
- Date de première immatriculation du véhicule
- Adresse
- Dénominations commerciales
- Constructeur du véhicule
- Numéro d'identification du véhicule (NIV)



Zulassungsbescheinigung Teil I
(Fahrzeugschein)

Nr. [redacted]

Europäische Gemeinschaft **D** Bundesrepublik Deutschland

Permis de circulación, Parte I / Ověřovací o registraci - část I / Registrationsarttest, Teil I / Registrationsattest, Osa I / Άδειά κυκλοφορίας - Άρ. 1 / Лицензия на регистрацию - Часть 1 / Registrocertificat, Parte I / Certificat d'immatriculation, Parte I / Carta de circulație, Parte I / Registrācijas apliecība, L daļa / Reģistrācijas liudzums, I daļa / Forrásmű engedély, I rész / Certifikat za registracijo, I. del / Контрактная, Часть 1 / Dowód Rejestracyjny, Część 1 / Certificado de matrícula, Parte I / Оvěřovací o matriculaci, Část 1 / Прометно довољенје, Дел 1 / Registercertificat, Osa I / Registrationsarttest, Teil I

A Amtliches Kennzeichen
[redacted]

C.1.1 Name oder Firmenname
Mustermann

C.1.2 Vorname(n)
Erika

C.1.3 Anschrift
**Muster Straße 1
12345 Musterhausen**

Nächste HU
(Monat und Jahr): [redacted]

I Datum: **13.10.2017**

C.4c Der Inhaber der Zulassungsbescheinigung wird nicht als Eigentümer des Fahrzeugs ausgewiesen.

05.06.2008

ABCDEF GHIJKLMNOPQ

Golf

Volkswagen-VW

Source : République Fédérale d'Allemagne, Ministre de l'intérieur - Bundesdruckerei GmbH

Les illustrations présentées sont des versions modifiées. L'indication de la source renvoie au document d'origine non noirci.